

Depuis ce premier essai, M. Bonnet s'occupa, plusieurs fois, de la lithotritie. En 1842 et 46, il publia des mémoires dans le but de démontrer l'insuffisance des moyens jusqu'alors connus, pour désobstruer le canal de l'urètre, lorsqu'il s'encombre après le broiement de la pierre. Il eut d'abord l'idée d'injecter de l'acide chlorhydrique étendu, pour dissoudre les fragments de phosphate de chaux arrêtés dans le canal excréteur. Plus tard, comme ce moyen ne pouvait avoir aucune action, quand la pierre n'est pas composée de phosphate ou de carbonate calcaire, il imagina de repousser les débris dans la vessie, en faisant, à l'aide d'une sonde spéciale, une injection qui dilate l'urètre, en efface les plis et agit en même temps avec force, d'avant en arrière, sur le fragment. Celui-ci, se retournant sur lui-même, finit par se présenter dans un sens favorable, et cédant à l'impulsion du liquide, rétrograde dans le réservoir urinaire. Ces moyens devaient rester dans la pratique ; bien souvent ils ont rendu d'incontestables services aux malades et aux chirurgiens.

En publiant ses succès sur ce sujet, M. Bonnet eut pour but principal, de répondre au reproche qu'à cette époque on adressait à nos chirurgiens, d'être restés en arrière du mouvement scientifique. Il atteignit son but. Pratiquée déjà par Gensoul, puis, vulgarisée surtout par M. Bonnet, la lithotritie est devenue, grâce à eux, familière à la chirurgie lyonnaise.

Les maladies du canal de l'urètre, attirèrent aussi l'attention de notre collègue. Un cas d'introduction de corps étranger dans ce conduit lui fournit l'occasion de créer et d'exécuter un procédé particulier pour l'extraction d'une épingle, opération toujours fort délicate et fort embarrassante. — A la suite du débridement de l'urètre, exigée par des fistules urinaires ou par des rétrécissements très-